

Conseil Municipal du 6 décembre 2021

Excusés : JM. Pouillon (pouvoir à C. Jacobs), C. Sondaz (Pouvoir à N. Paccini), JP. Rukundo (pouvoir à J. Gallin-Martel), A. Talbot (pouvoir à B. Belony), S. Andriot (pouvoir à M. Vuong), M.P. Mermet (pouvoir à P. Bonnaire) X. Francisco, G. Bagci.

Conseillers en exercice : 23, présents : 15, votants : 21

Secrétaire de séance ; G. Bertola-Boudinaud

Avenant à la convention de gestion de prestation ponctuelle de services CAPI : La commune fait appel à la CAPI pour des prestations ponctuelles de services techniques (balayages, entretien voirie...). Il est proposé de prolonger d'un an la convention initiale, soit jusqu'au 31/12/2022. (Unanimité)

Convention de prestations de services pour la viabilité hivernale : La commune intervient pour le déneigement des routes communautaires de la ZAE du Vernay pour le compte de la CAPI. En contrepartie, la CAPI verse la somme de 3538,56 € à la commune. La présente convention établit la cadre de cette prestation pour la saison hivernale 2021/2022. (Unanimité)

Servitude d'accès au chemin rural des Bottes : Monsieur Malleton est propriétaire de la parcelle AH 131, dont l'accès est sur la RD 1085. Pour des raisons de commodités d'accès il souhaite obtenir un accès sur le chemin rural des Bottes. Proposition d'accorder à la parcelle AH 131 une servitude d'accès sur le chemin des Bottes. En contrepartie, M. Malleton s'engage à rendre praticable en tout temps ledit chemin, jusqu'à la RD 1085, en créant un fossé drainant à l'ouest et en réalisant un bi-couche. Un cahier des charges a été réalisé. (unanimité)

Convention de mise à disposition d'un personnel par le Centre de Gestion : mise à disposition d'un agent administratif du 14/11 au 31/12/2021 – 7 heures par semaine en accueil mairie. (unanimité)

Marché d'extension de l'école maternelle, choix des entreprises : Après analyse des offres par le cabinet Archicube, sur la base de 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique de l'offre, les entreprises suivantes sont retenues à l'unanimité.

Lot 01 : FOURNIER TP	18 095,00 HT
Lot 02 : FUZIER LAMBERT	35 570,12 HT
Lot 03 : HUGONNARD	71 683,41 HT
Lot 04 : SARL DM	112 469,92 HT
Lot 05 : BORELLO	36 433,99 HT
Lot 06 : BONNAZ	21 285,30 HT
Lot 07 : BELMONTOISE	36 109,72 HT
Lot 08 : SIAUX	6 000,00 HT
Lot 09 : STORIA	4 360,68 HT
Lot 10 : UCEA	23 671,68 HT
Lot 11 : GT Agencement	41 251,34 HT

Soit un total de 406 931,16 € HT, à 1 % de l'estimation de l'architecte.

Le projet est subventionné à 60% par le département et 20% par le DETR (état).

Avenant CIGAC : Nouveau taux de cotisations. Au vu du nombre de jours d'arrêt remboursés par notre assurance couvrant les risques statutaires, liés à des arrêts de longue durée, une augmentation du taux de cotisations interviendra à compter du 01/01/2022. Le taux s'appliquant sur l'assiette de rémunérations des agents CNRACL est actuellement de 7.96 % avec 10 jours de carence. Il passera à 8.84 % avec 20 jours de carence. (unanimité)

Il est demandé qu'un bilan annuel des congés maladie du personnel soit présenté en Conseil municipal.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour dérasement du seuil et reconstruction du pont du Bas-Vermelle : Le dérasement du seuil du pont du Bas-Vermelle entraîne la reconstruction du pont. Les travaux liés au seuil sont subventionnés à 70%. La reconstruction du pont sera subventionnée à un taux inférieur. Montant du chantier : Dérasement du seuil : 98 285,00€ HT, Etudes complémentaires (géotechnique, hydraulique, dossier loi sur l'eau, faisabilité) : 28 350,00€ HT. Maîtrise d'œuvre seuil devis

AGOAH : 12 000,0€ HT. Travaux reconstruction du pont : 230 000,00€ HT, maîtrise d'oeuvre du pont : 26 000,00€ HT. Total 394 635,00€ HT. Unanimité)

Demande de subvention au titre de la DETR, sur la ligne reconstruction d'ouvrages d'art pour la reconstruction du pont du Bas-Vermelle : Reconstruction du pont du Bas-Vermelle travaux : 230 000,00€ HT. Etudes complémentaires ((géotechnique, hydraulique, dossier loi sur l'eau, faisabilité): 28 350,00€ HT. Maîtrise d'oeuvre devis AGOAH : 26 000,00€ HT. Montant total : 284 350,00€ HT. (unanimité)

Demande de subvention au Département de l'Isère pour reconstruction du Pont du Bas-Vermelle : Montant identique à la demande de DETR : 284 350,00€ HT. Cette demande a pour but de rétablir la continuité de la RD 59 de Saint-Victor de Cessieu à la RD 522. (unanimité)

Demande de subvention au titre de la DETR, pour rénovation d'un équipement sportif, réfection du sol sportif du Gymnase Municipal : Le sol sportif du gymnase est usé. Il n'a plus aucune élasticité, entraînant des accidents ligamentaires chez les pratiquants sportifs. Demande de subvention pour la réfection du sol sportif du gymnase sur la base d'un devis de la Société GSR, pour un revêtement de 8,1mm de marque Tarkett et la fourniture de dalles de protection pour les manifestations exceptionnelles. Pour un montant total de 67 395,37€ HT. (unanimité)

Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réfection du sol sportif du Gymnase Municipal : sur la même base que pour la DETR, soit 67 395,37€ HT. (unanimité)

Demande de subvention au département de l'Isère pour la réfection du sol sportif du Gymnase Municipal : sur la même base que pour la DETR, soit 67 395,37€ HT. (unanimité)

Décision Modificative au budget de fonctionnement : 2000 € pris sur le chapitre 022 (dépenses imprévues) pour abonder le chapitre 014 (atténuation de produits) pour versement à la CAPI d'une cote part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, des nouvelles entreprises installées sur la commune. (unanimité)

Information choix prestataire éclairage gymnase : afin de préparer les travaux de remplacement de l'éclairage du gymnase aux vacances de février 2022, il a été fait plusieurs devis pour faire le choix d'un prestataire. Le prestataire répondant le mieux aux attentes de la commune est l'entreprise SOBECA (20 203 € HT). Une subvention de 9 891 € (DSIL) a été accordée en soutien de ce chantier.

Barriérage du stade des mûriers : après échanges en commission et en bureau Municipal, il est proposé de réaliser deux clôtures (une interne pour limiter les accès au terrain et l'autre externe au niveau de la RD1085). En complément, un projet d'occupation temporaire de cet espace sera travaillé (ex : projet culturel/artistique) Décision par 20 voix pour et 1 contre.

Mutuelle communale : création d'une commission de projet pour initier la démarche. Elle sera sous la responsabilité de Chantal Jacobs. Elle sera composée de : Graziella Bertola-Boudinaud, Michel Rival, Jean-Pierre Mailles et Janine Gallin-Martel. La commission reste ouverte à d'autres élus.

Renouvellement du CME : Nathalie Paccini rend compte des élections du 26 novembre pour renouvellement partiel du CME au niveau des CE2. 2 enfants de CE2 de l'école de Boussieu et 2 enfants de CE2 de l'école du village viennent compléter le CME. Ils seront installés lors du CME du 9 décembre 2021.

Déclarations préalables :

Jérôme Mounier-Poulat : parcelle AB 815, en zone Uc au PLU, pour construction d'une piscine et d'un local technique enterré 876, chemin du Tillaret.

Manuel Teixeira : parcelle AE 247, en zone Ub au PLU, pour réalisation d'une clôture composée d'un muret de 0,60m surmonté d'un grillage de 0,80m, 159, rue Jean Moulin.

Autorisation de travaux :

Groupe Singer : parcelles B 163, 176, 257, 270, 282, 284, 286, en zone UiC au PLU, Rouge RC et RM au PPR, pour mise en conformité PMR d'un bâtiment existant,